9 octobre 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
Lima, 7-11 octobre 2019

Projet de rapport

Rapporteuse : Soraya Carolina Cálix Ponce (Honduras)

Additif

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

c) Renforcement des capacités des pays en matière de détection des nouvelles menaces relatives aux drogues grâce à l'alerte précoce

1. Le groupe de travail sur le thème susmentionné s'est réuni lors de la 6e séance, le 9 octobre 2019. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Des échanges de données d'expérience sur la mise au point de systèmes d'alerte précoce ont actuellement lieu entre pays membres ;

b) Les États membres ont également recours à l'échange de programmes de formation pour améliorer leurs capacités à détecter les drogues d'apparition récente et les nouvelles substances psychoactives ;

c) Des stratégies visant à contrer la menace que les nouvelles drogues font peser sur la région devraient être élaborées de façon conjointe ;

d) Plusieurs États membres ont commencé à revoir leur législation pour s'attaquer au problème des drogues synthétiques, mais la plupart des pays ont besoin d'en faire de même pour contrer cette menace.

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes :

a) Il est nécessaire de renforcer la coopération entre États membres pour faire face aux drogues d'apparition récente et aux nouvelles substances psychoactives ;

b) La coopération régionale et internationale en matière de formation, d'échange d'informations et de détection devrait être encouragée, afin de répondre efficacement aux problèmes que posent les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives.

---

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements devraient continuer à encourager la mise au point de leurs systèmes d'alerte précoce consacrés aux drogues d'apparition récente et aux nouvelles substances psychoactives ;

b) Les gouvernements devraient continuer à investir pour former leurs équipes techniques d'analyse scientifique à la détection des drogues synthétiques et des nouvelles substances psychoactives ;

c) Il faut que les gouvernements renforcent les capacités des laboratoires de police scientifique nationaux pour la détection des drogues d'apparition récente et des nouvelles substances psychoactives, en modernisant le matériel et les moyens d'analyse dont ils disposent ;

d) Les gouvernements devraient continuer à stimuler les travaux interinstitutions et l'échange d'informations sur les drogues d'apparition récente et les nouvelles substances psychoactives, aux niveaux national et international. Il faudrait également qu'ils renforcent la formation dispensée dans leurs services de détection et de répression pour leur permettre de reconnaître et détecter les drogues synthétiques et les nouvelles substances psychoactives, et qu'ils équipent ces services d'un matériel de détection et de protection adapté à la gestion des drogues synthétiques.